



COMMUNE DE GRAND CHAMP

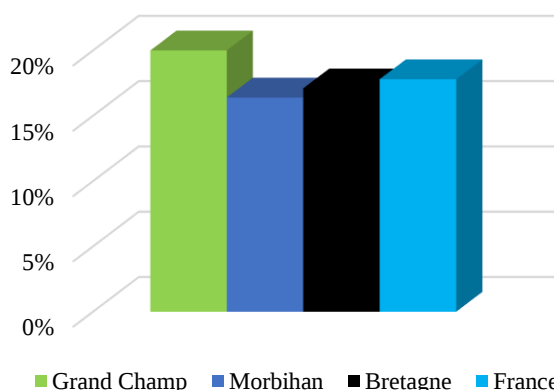
Une situation financière contrainte à la suite du réaménagement d'un emprunt structuré, et une gestion qui a été marquée par des irrégularités et des carences dans l'information des élus

Avec ses 5 612 habitants, la commune de Grand Champ constitue un pôle de centralité au nord de la communauté d'agglomération de Vannes. Elle bénéficie d'un réel dynamisme démographique et économique, mais son contexte budgétaire est contraint par le poids de l'endettement ; elle doit poursuivre sa recherche de marges de manœuvre pour relancer ses investissements.

Un développement dynamique mais mené dans le cadre d'un plan local d'urbanisme obsolète

La commune, qui s'étend sur une superficie importante, de plus de 67 km², accueille une population jeune, qui augmente deux fois plus vite que la moyenne départementale, et dont le taux d'activité et le revenu disponible sont supérieurs aux moyennes. Pour favoriser ce dynamisme, la commune a accompagné le développement de programmes immobiliers sur son territoire, mais dans le cadre d'un plan local d'urbanisme trop ancien, dont la révision vient d'être relancée.

**Proportion des moins de 15 ans
dans la population totale en 2020**
(source Insee)



Une gestion des subventions publiques et du camping municipal entachée d'irrégularités

La commune mène une politique active de recherche de subventions pour financer ses investissements, mais a parfois enfreint les règles de la comptabilité publique ou celles fixées par les financeurs. Ainsi, dans le cadre du projet de rénovation et d'extension de la mairie, elle a modifié l'opération sans en avertir les financeurs et a transféré une subvention sans leur autorisation. Elle a également produit des justificatifs de dépense qui ne répondaient pas aux exigences, y compris une fausse facture, après l'avoir irrégulièrement mandatée pour paiement.

Par ailleurs, la commune a attribué un marché public pour l'aménagement et l'exploitation d'une aire d'accueil de camping-cars en 2019, puis un contrat pour la réouverture du camping adjacent, dans des conditions contestables et peu transparentes.

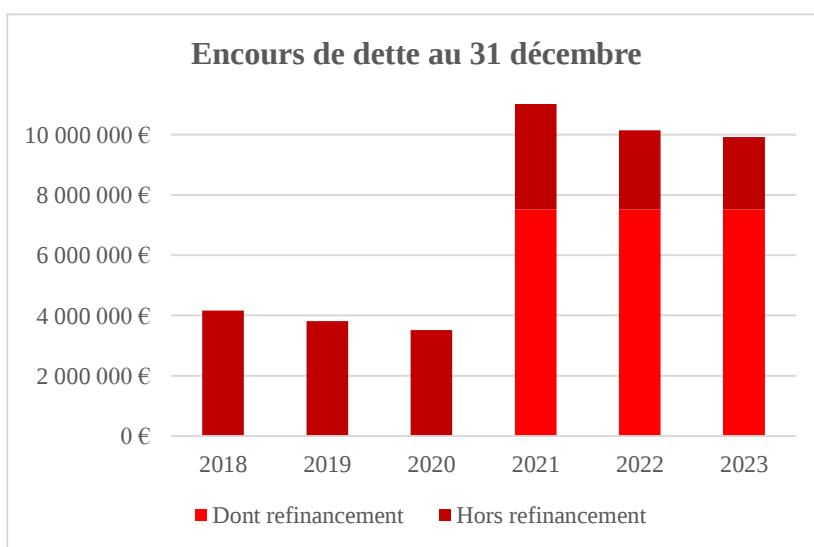
Une information du conseil municipal à améliorer



L'ancien maire n'a pas rempli de manière satisfaisante son obligation de rendre compte pleinement des décisions prises sur la base des délégations reçues, à chaque réunion du conseil municipal. Certaines opérations, telles que l'organisation de courses cyclistes ou les évolutions du projet de rénovation de la mairie et de son coût, n'ont pas été présentées aux élus ou l'ont été trop succinctement.

Une situation financière marquée par le réaménagement d'un emprunt structuré

La santé financière est encore fortement impactée par un emprunt « toxique » souscrit pour 3,5 M€ en 2010. La commune n'a pas fait appel au fonds de soutien mis en place par l'État et a préféré engager un contentieux contre la banque, qu'elle a perdu en décembre 2020 ; elle a dû verser les 3,4 M€ d'intérêts non payés entre 2014 et 2020. Elle a finalement opéré un refinancement en 2021, en empruntant 7,5 M€ (capital restant dû de 2,6 M€ et pénalité pour remboursement anticipé de 4,9 M€).



À compter de 2021, cette situation a pénalisé fortement la capacité d'autofinancement de la commune, la conduisant à abandonner des projets d'investissement (cuisine centrale ou extension de la mairie). Toutefois, l'augmentation des produits, notamment fiscaux, en 2022 et 2023, lui a permis de retrouver quelques marges de manœuvre ; elle détient en outre d'importants stocks de fonciers susceptibles d'être cédés.

